



**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

Saint-Georges, le 21 avril 2011

Commission de l'aménagement du  
territoire

Madame Louissette Cameron, secrétaire  
Édifice Pamphile-Le May  
1035 rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> Étage  
Bureau 3.15  
QUÉBEC (QC) G1A 1A3

**OBJET : Avant-projet de loi / Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme**

Mesdames,  
Messieurs,

La Fédération de l'UPA de la Beauce profite des travaux de la présente Commission de l'aménagement du territoire pour exprimer son point de vue concernant l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme, plus principalement sur la question du contingentement des élevages porcins. En plus de situer le rôle de notre Fédération et de l'agriculture, nous vous ferons part de démarches de concertation et de cohabitation réalisées dans la région, de l'importance d'accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole et de notre questionnement sur le contingentement.

**Mise en situation**

La Fédération de l'UPA de la Beauce regroupe plus de 4 000 producteurs et productrices agricoles actifs dans 2 900 exploitations agricoles réparties sur le territoire de soixante (60) municipalités comprises dans sept (7) MRC.

La mission de la Fédération est d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de ces producteurs et productrices agricoles sur les plans économique, social et moral.

L'agriculture de la Beauce étant principalement axée sur l'élevage, les producteurs et productrices agricoles ont développé avec les années des secteurs de production animale, complétés par l'industrie de la transformation des produits agricoles qui est très bien implantée avec ses abattoirs de porcs et de volailles et ses usines laitières. D'ailleurs, l'agriculture beauceronne constitue aujourd'hui par rapport à l'ensemble du Québec :

.../2

- 25.8 % des érablières;
- 19.2 % des entreprises d'œufs de consommation;
- 18.5 % des fermes porcines;
- 8.8 % des fermes laitières;
- 8.5 % des fermes bovines;
- 8 % des fermes productrices de volailles;
- 5 % des entreprises impliquées dans la production de céréales.

L'activité agricole génère annuellement des revenus à la ferme de plus de 500 millions de dollars.

### **Des initiatives de concertation et de cohabitation**

Étant donné l'importance des productions animales dans la région, dont la production porcine, les producteurs et productrices agricoles, de concert avec la Fédération de l'UPA de la Beauce, se sont impliqués depuis plus de quinze (15) ans dans diverses actions favorisant une meilleure protection de l'environnement et une meilleure cohabitation.

Aussi, la gestion des fumiers constituant un enjeu régional important, le milieu agricole régional s'y est engagé prioritairement en concertation avec les divers intervenants régionaux en mettant en place, au milieu des années 90, un organisme de gestion des fumiers (FERTIOR) et des clubs-conseils en agroenvironnement.

Cette concertation s'est d'ailleurs exprimée par la mise en place du Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches, un premier du genre au Québec. Ce comité est composé de représentants du MAPAQ, du MDDEP, de l'UPA, du monde municipal, de groupes environnementaux et d'organismes de bassin versant. Son mandat principal est de se partager l'information et de promouvoir des interventions afin de favoriser une gestion adéquate des fumiers.

Parmi les initiatives réalisées par le milieu agricole, tant au niveau local que régional, nous pouvons mentionner :

- l'identification de 1 600 puits individuels en milieu rural;
- la production et la distribution d'un guide sur les distances d'épandage des fumiers à respecter (voir annexe ci-jointe);
- la production d'un dépliant pour favoriser le bon voisinage en milieu agricole dans la MRC Nouvelle-Beauce en 20 000 copies, distribuées dans 13 000 foyers (voir annexe ci-jointe);
- des ententes sur les périodes d'épandage convenues dans une dizaine de municipalités.

Aussi, les producteurs de porcs de la région souscrivent à la démarche de la Fédération des producteurs de porcs du Québec qui vient de se doter d'indicateurs environnementaux, à partir desquels un cahier de charges a été élaboré. Ces outils permettent de reconnaître les bonnes pratiques en agroenvironnement et de salubrité, de mesurer l'évolution des rejets phosphore et d'établir un bilan des gaz à effet de serre et les émissions d'ammoniac.

### **Priorité aux activités agricoles**

Tel que prévu par les orientations gouvernementales et encadré par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, nous demandons aux autorités gouvernementales de réaffirmer la priorité aux activités agricoles en zone agricole dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique des régions comme la nôtre dans une perspective de développement durable.

Nous croyons qu'il est possible d'assurer la priorité aux activités agricoles, tout en favorisant l'aménagement et le développement du territoire agricole et tout en privilégiant une démarche consensuelle.

D'ailleurs, nous pouvons prendre comme exemple les négociations qui ont cours depuis quelques années pour des demandes à portée collective (article 59) adressées par les MRC à la Commission de protection du territoire agricole afin de permettre la construction résidentielle dans des secteurs déterminés de la zone agricole.

La Fédération de l'UPA de la Beauce s'est ainsi impliquée depuis cinq (5) ans en concertation avec six (6) MRC de la région et la CPTAQ pour convenir de telles ententes, permettant à la fois d'assurer la protection des secteurs agricoles dynamiques et des exploitations agricoles présentes sur le territoire et la construction résidentielle et pouvant favoriser la mise en valeur et l'occupation du territoire.

Nous croyons également que la réalisation de plans de développement de la zone agricole (PDZA,) en concertation avec les intervenants municipaux, constitue un autre moyen de créer un cadre propice au maintien et au développement durable des activités et des exploitations agricoles, tout en ayant une vision d'ensemble du développement du territoire.

### **Pourquoi le contingentement des élevages porcins ?**

Étant donné l'importance de la production porcine et de l'activité économique qu'elle génère dans la région, la Fédération de l'UPA de la Beauce doute fortement de la pertinence, pour les municipalités, de pouvoir continger les élevages porcins. Les expériences de concertation vécues au cours des dernières années entre le milieu agricole et le milieu municipal de la région semblent d'ailleurs davantage porter fruit qu'une approche réglementaire.

D'ailleurs, les rares MRC ou municipalités de la région qui avaient adopté une réglementation de contingentement de la production porcine sur la base de l'article 113, al 2, paragraphe 4.1 de l'actuelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se sont ravisées et ont réduit la portée de leur réglementation dans le cadre des discussions de demandes à portée collective, reconnaissant ainsi l'incohérence de celle-ci.

Ainsi, tel que proposé, l'article 264 donne libre cours à continger de différentes façons les élevages porcins, pouvant ainsi aller jusqu'à les interdire sur le plan pratique pour une question de viabilité et de rentabilité.

Une telle approche est inacceptable pour les producteurs d'élevages porcins qui doivent compétitionner dans un contexte de mondialisation des marchés où la compétition est très féroce, les conditions changeantes et les exigences du consommateur de plus en plus particulières. Aussi, La Financière agricole du Québec préconise une meilleure rentabilité des entreprises porcines, ce qui peut parfois nécessiter le développement et l'accroissement des volumes de production de certaines d'entre elles. Il ne faudrait pas qu'insidieusement, la possibilité de contingenter que donnerait la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme vienne empêcher une amélioration de la rentabilité des élevages porcins, tel que promu par La Financière agricole.

Il faut aussi considérer que les exploitations porcines ont dû, depuis une quinzaine d'années, s'ajuster à différentes réglementations environnementales, entraînant des contraintes et des investissements importants. Ainsi, le moratoire établi en 2002 dans la production porcine a été levé en 2004 et le gouvernement avait, à ce moment, convenu de limiter les façons de contingenter. Il ne faut sûrement pas aujourd'hui donner davantage de latitude pour permettre le contingement tous azimuts.

D'ailleurs, au fil des ans, dans nos démarches de concertation et de cohabitation, nous avons pu constater avec les intervenants municipaux que la plupart du temps ce n'est pas la localisation du lieu d'élevage qui est problématique, mais plutôt les activités nécessaires pour assurer la gestion des fumiers, tel que l'épandage. Aussi la prise en compte des vents dominants dans l'application des paramètres de distance est un facteur pouvant permettre d'atténuer la problématique de cohabitation. C'est ainsi que nous sensibilisons régulièrement les producteurs et productrices agricoles sur la gestion des épandages de fumier et que ceux-ci conviennent d'ententes dans leur milieu.

Sur la base des expériences vécues en région, nous croyons qu'il faut davantage privilégier l'approche de concertation et de sensibilisation entre les producteurs et productrices agricoles et les citoyens, contrairement à l'approche réglementaire qui a souvent comme résultat de braquer chacun dans ses positions. À ce jeu, les producteurs et productrices agricoles subissent d'énormes pressions, leur rapport de force étant très faible par rapport à celui des citoyens qui sont plus nombreux.

**NOUS DEMANDONS DONC QUE L'ARTICLE 264 DE L'AVANT-PROJET DE LOI SOIT MODIFIÉ, AFIN DE LIMITER LE POUVOIR DES MUNICIPALITÉS DE CONTINGENTER LES ÉLEVAGES PORCINS AUX TROIS (3) FAÇONS ACTUELLEMENT PRÉVUES.**

**DE PLUS, NOUS DEMANDONS À LA COMMISSION D'ÊTRE ENTENDUS ET DE PARTICIPER AUX AUDITIONS PUBLIQUES QUI SE TIENDRONT AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES.**

Nous espérons que ces informations pourront apporter un éclairage supplémentaire aux membres de la Commission dans l'analyse de ce projet de loi.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Roch Poulin  
Directeur régional par intérim

P.J./

## DU RÊVE À LA RÉALITÉ...

Habiter à la campagne, c'est le rêve que caressent de plus en plus de citoyens: les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages, des sentiers de randonnée ou de vélo, on se détend en jardinant. Il y a aussi les parfums de foin coupé, les fleurs, les bons légumes frais... Oui, mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait!

En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié, avant tout, au travail. Il est important de réaliser que les activités agricoles, qui y sont pratiquées, génèrent des côtés positifs mais parfois des désagréments.

**Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens.**



## FINALEMENT, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ!

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup de gens recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement. Se connaître permet de se comprendre!

**VOUS DÉSIREZ DE L'INFORMATION  
sur l'importance de l'agriculture  
dans votre municipalité,  
consultez le site Internet  
de la MRC de La Nouvelle-Beauce  
au [www.nouvellebeauce.com](http://www.nouvellebeauce.com)**

**Pour plus d'information, contactez :**

- Agriculture, Pêcheries et Alimentation: 418 386-8121
- UPA de Lévis-Bellechasse: 418 872-0770
- UPA de la Beauce: 418 228-5588
- MRC de La Nouvelle-Beauce: 418 387-3444

Une réalisation du Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches.

Avec la contribution financière de:

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**



**MRC**  
de La Nouvelle-  
**Beauce**  
Pacte rural

**Desjardins**

Conjuguer avoirs et êtres

**UPA** Beauce Nord  
Dorchester Nord  
Kennedy

# COMMUNIQUER POUR MIEUX COHABITER

UN BON VOISINAGE EN MILIEU AGRICOLE  
PERMET DE MIEUX SE COMPRENDRE



VOUS VIVEZ  
EN MILIEU AGRICOLE?

VOUS VOUS  
QUESTIONNEZ  
SUR LE TRAVAIL  
DE L'AGRICULTEUR?

# DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES...



## MON RÔLE D'AGRICULTEUR

- Je travaille en respectant les réglementations qui régissent mes pratiques agricoles.
- Comme gestionnaire, je bénéficie de services-conseils offerts par des professionnels du secteur.
- Pour protéger l'environnement et pour le besoin des cultures, je fais les épandages principalement le printemps et l'été.
- Je fais mon possible pour diminuer les désagréments que peuvent engendrer les travaux agricoles.
- Lorsque j'en suis informé et lorsque c'est possible, je respecte les préoccupations particulières de mes voisins.
- Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec la machinerie agricole, je prends toutes les précautions pour faciliter la circulation.
- Je travaille à améliorer la cohabitation avec mes voisins en prenant le temps de les renseigner.



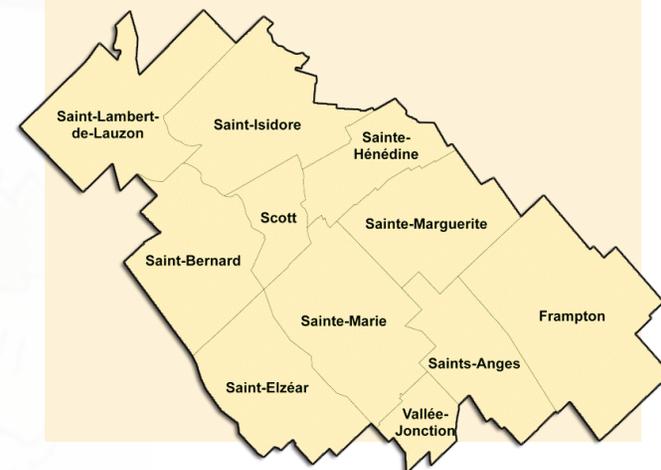
## MON RÔLE DE CITOYEN

- Je respecte le droit de propriété des agriculteurs (véhicules hors route, cueillette de petits fruits, chasse et pêche).
- Je suis conscient que la pratique normale des travaux agricoles génère des odeurs, des bruits et des poussières.
- J'identifie mon puits d'eau potable pour faciliter le respect des distances séparatrices par le producteur.
- En présence d'équipement de ferme sur la route, je fais attention et je suis patient.
- J'informe mon voisin agriculteur des activités spéciales chez moi (mariage, fête, barbecue, etc.), afin qu'il puisse minimiser les inconvénients.
- Je participe aux activités agricoles de mon milieu et je m'informe des comités touchant le secteur agricole (comités consultatifs).
- Je respecte le travail de l'agriculteur, et le bon voisinage en milieu agricole, j'y vois.



La MRC de la Nouvelle-Beauce, c'est 11 municipalités sur un territoire de plus de 915 km<sup>2</sup> où vivent 32 610 personnes. Notre MRC est parmi les plus actives du Québec en ce qui concerne l'importance de l'agroalimentaire. Les fermes occupent 67 % de la zone agricole de la MRC et 60 % de sa superficie totale.

Le secteur primaire agricole de la MRC regroupe 740 exploitations agricoles. Le nombre de sites d'élevage et de culture se chiffre à 1354. Les productions les plus importantes en termes de sites sont: 325 en production porcine, 248 en production laitière, 155 en production bovine et 64 en production avicole.



## SAVIEZ-VOUS...

● Qu'il est important d'analyser l'eau de son puits une fois par année.

● Que les engrais de ferme et les pesticides doivent être appliqués à plus de 30 mètres d'un puits d'eau potable.

● Que les engrais de ferme nourrissent les plantes et sont bons pour les sols.

● Qu'en achetant localement, vous aidez l'environnement et vous stimulez l'économie locale.

● Que le producteur qui utilise les pesticides a obtenu de la formation.

● Que les séchoirs à foin utilisés pour conserver le foin occasionnent des bruits.

## DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À L'ÉPANDAGE

### Engrais minéraux

Maison, village, parc, camping, centre (loisirs.sports.culture)	En tout temps	Aucune distance
Source, puits, prise d'eau	En tout temps	30 m
Rivière, cours d'eau (+2m <sup>2</sup> )	En tout temps	3 m
Fossé	En tout temps	1 m

### Pesticides avec rampes horizontales

Source, puits, prise d'eau	+75 m <sup>3</sup> ou +20 personnes	100 m
	-75 m <sup>3</sup> ou -20 personnes	30 m
Rivière, cours d'eau	+2 m <sup>2</sup>	3 m
	-2 m <sup>2</sup>	1 m

- Pour l'application au moyen d'un pulvérisateur à jet porté ou pneumatique, les distances sont plus grandes.
- Possibilité que certains règlements municipaux soient plus restrictifs.
- L'épandage de fumier et lisier est interdit sur sol gelé ou enneigé ou entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars (sauf exceptions prévues au règlement).

### Fumiers solides

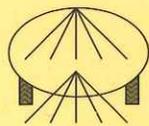
Maison, village, parc, camping, centre de loisirs, sportif ou culturel	En surface + de 24 h	15 juin au 15 août	75 m
	Incorporé - de 24h	Autre temps	Aucune distance
Source, puits, prise d'eau	+75 m <sup>3</sup> ou +20 personnes		100 m
	-75 m <sup>3</sup> ou -20 personnes		30 m
Rivière, cours d'eau (+2m <sup>2</sup> )	En tout temps		3 m
Fossé	En tout temps		1 m

### Compost de ferme, Matières résiduelles fertilisantes

Maison, village, parc, camping, centre (loisirs.sports.culture)	En tout temps	Aucune distance
Source, puits, prise d'eau	+75 m <sup>3</sup> ou +20 personnes ou MRF non certifiées	100 m
	-75 m <sup>3</sup> ou -20 personnes ou MRF certifiées	30 m
Rivière, cours d'eau +2m <sup>2</sup>	En tout temps	3 m
Fossé	En tout temps	1 m

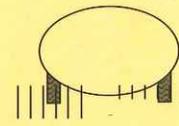
## Lisiers

### AÉROASPERSION haute ou basse



Maison, village, parc, camping, centre de loisirs, sportif ou culturel	En surface + de 24	15 juin au 15 août	75 m
		Autre temps	25 m
	Incorporé - de 24 h	15 juin au 15 août	25 m
		Autre temps	Aucune distance
Source, puits, prise d'eau	+75 m <sup>3</sup> ou +20 personnes	100 m	
	-75 m <sup>3</sup> ou -20 personnes	30 m	
Rivière, cours d'eau (+2m <sup>2</sup> )	En tout temps	3 m	
Fossé	En tout temps	1 m	

### ASPERSION rampe ou pendillard



Maison, village, parc, camping, centre de loisirs, sportif ou culturel	Rampe	15 juin au 15 août	25 m
		Autre temps	Aucune distance
	Pendillard	En tout temps	Aucune distance
Source, puits, prise d'eau	+75 m <sup>3</sup> ou +20 personnes	100 m	
	-75 m <sup>3</sup> ou -20 personnes	30 m	
Rivière, cours d'eau (+2m <sup>2</sup> )	En tout temps	3 m	
Fossé	En tout temps	1 m	